

Projet Sportif Fédéral 2026



FFRandonnée 

MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

SOMMAIRE

- 01 Introduction
- 02 Objectifs finançables
- 03 Critères d'éligibilité
- 04 Financement & procédure de gestion
- 05 Outils
- 06 Calendrier prévisionnel
- 07 Contacts

Introduction

L'Agence Nationale du Sport a communiqué sur le Projet Sportif Fédéral grâce à la diffusion de sa note de service annuelle sur le PSF. Quelques informations de contexte :

- L'Olympiade 2025-2028 s'inscrit dans une dynamique exceptionnelle pour le sport français, avec en ligne de mire les Jeux Olympiques et Paralympiques de Los Angeles en 2028 et la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 dans les Alpes françaises. Au-delà de ces grands rendez-vous internationaux, cette période doit avant tout **contribuer à renforcer l'accès à la pratique sportive pour toutes et tous et à faire progresser durablement le nombre de pratiquants sur l'ensemble du territoire.**
- Dans cette perspective, les PSF constituent un **levier majeur de déploiement des politiques publiques du sport** en permettant aux fédérations sportives de mettre en œuvre leur stratégie afin de soutenir des actions concrètes favorisant l'accès à la pratique, notamment pour **les publics qui en sont aujourd'hui les plus éloignés**

Enveloppe nationale PSF 2026

Le montant de l'enveloppe du PSF FFRandonnée 2026 se compose ainsi :

Enveloppe globale 2026	406 000 €
Enveloppe 2025	406 000 €
<i>Enveloppe minimale pour les clubs affiliés</i>	203 000 €



Les objectifs

Les objectifs du Projet Sportif Fédéral

- Le Projet Sportif Fédéral traduit **les orientations stratégiques fédérales**, fixées dans le cadre de son Plan Fédéral 2021-2028, dans une logique de développement des pratiques pour tous sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin.
- Les dossiers de demande de subvention des clubs et comités devront s'intégrer dans une **logique d'amélioration et de développement des offres fédérales et générer de nouveaux licenciés et pratiquants**, dans un respect social et environnemental sur l'ensemble du territoire.



Les objectifs financiers

➤ Développement de la pratique

- Créer et diversifier l'offre de marche et randonnée
- S'appuyer sur les itinéraires pour développer l'offre de pratique et l'attractivité touristique
- Multiplier l'offre fédérale par le numérique

➤ Promotion du Sport Santé

- Promouvoir et développer le sport santé

➤ Développement de l'éthique et de la citoyenneté

- Développer la mobilité active et la marche en ville
- Favoriser le respect de l'environnement et du développement durable
- Favoriser la féminisation
- Lutter contre les violences et toutes les formes de discrimination



Formation

! Les actions formation sont à intégrer au sein des projets

- Améliorer la qualité de l'offre fédérale :
 - Organiser et favoriser les formations suivantes :
 - des encadrants (animateurs et formateurs) ;
 - des arbitres, des dirigeants (bénévoles et salariés), des baliseurs, des médecins, des pratiquants et dans le domaine du numérique ;
 - consolider les Equipes Régionales de Formation.





1. Développement de la pratique

Modalité 1 : Créer et diversifier l'offre de marche et de randonnée

Objectifs : Augmenter le nombre de licenciés ou d'adhérents, le nombre de licenciés ou d'adhérents sur un public spécifique (jeunes, para-sport, ...), le nombre de clubs, le nombre de dirigeants et de bénévoles, ...

- Développer les pratiques fédérales et les pratiques innovantes ;
- Adapter l'offre aux attentes des pratiquants et favoriser l'accès à la pratique ;
- Développement de l'itinérance par les comités ;
- Accentuer le maillage territorial: favoriser la création de clubs, l'affiliation de clubs existants et la création de nouvelles formes de clubs ;
- Créer des manifestations ouvertes à tous et des rencontres sportives.
 - Les frais de déplacement liés à des compétitions sportives peuvent être pris en compte pour les structures des territoires ultra-marins ;
- Créer une offre pour les jeunes ;
- Renforcer l'offre de pratique éducative ;
- Créer une offre pour les actifs ;
- Développer une offre à destination des publics en situation de handicap ;
- Développer des actions vers les dirigeants et les bénévoles.



Modalité 2 : Développer et promouvoir notre stade pour la pratique et l'offre touristique

Objectifs : Augmenter le nombre de licenciés ou d'adhérents, transformer les pratiquants sur les sentiers en licenciés ou adhérents, sécuriser et promouvoir les sentiers, développer la notoriété et l'image de la fédération, ...

Améliorer la qualité de notre stade

- Favoriser la labellisation des PR (projet concret d'un comité qui vise à labelliser un/des PR, en partenariat avec un territoire) ;
- Travailler sur la promotion et la sécurisation de la pratique sur les GR ;
- Favoriser le balisage, le balisage associatif (en accord avec la CDSI), rendre visible la marque FFRandonnée ;
- Favoriser le partage de notre stade avec les autres pratiquants de sports de pleine nature (création de charte, information des pratiquants...).

Favoriser les projets touristiques locaux

- Développer des projets en mode partenarial et co-construits avec les territoires dans l'objectif de faire de ces itinéraires de véritables destinations touristiques ;
- Organiser des événements touristiques en valorisant les itinéraires et la pratique.



Modalité 3 : Multiplier l'offre fédérale par le numérique

Objectifs : Augmenter le nombre de licenciés, développer la notoriété et l'image du club et de la fédération, augmenter le nombre d'utilisateurs sur l'application MaRando, ...

- Moderniser et développer l'offre du club par la transformation numérique et digitale ;
- Accompagner les clubs et les comités sur la transformation numérique et digitale ;
- Développer la pratique connectée ;
- Déployer et s'approprier l'application fédérale MaRando® et ses fonctionnalités.



2. Promotion du Sport Santé



Modalité : Promouvoir et développer le Sport Santé

Objectifs : Augmenter le nombre de licenciés, augmenter le nombre de licenciés sur un public spécifique (sport santé), développer la notoriété et l'image de la fédération, ...

- Proposer une offre de pratique santé avec la création de créneaux spécifiques identifiés (randonnée, marche nordique ou longe côte - marche aquatique) dans les clubs
- Organiser des manifestations ouvertes à tous
- Relayer les campagnes nationales via des actions ciblées
- Elaborer des projets avec des partenaires santé
- Être référencé sur les sites régionaux Sport Santé – Bien-Être
- Créer et animer un réseau Santé sur le territoire
- Etablir des partenariats avec les Maisons Sport-Santé
- Développer le dispositif de sport sur prescription





3. Développement de l'éthique et de la citoyenneté

Modalité 1 : Développer la mobilité active et la marche en ville

Objectifs : Augmenter le nombre de licenciés, augmenter le nombre de licenciés sur un public spécifique (jeunes, actifs, ...), développer la notoriété et l'image de la fédération, ...

- Proposer des projets d'itinéraires ou de pratiques de la marche dans les espaces urbanisés ;
- Organiser des manifestations ouvertes à tous ;
- Créer ou participer aux dynamiques marche et mobilités actives ;
- Héritage Paris 2024 : développer la marche dans le cadre des actions conduites par les collectivités ;
- Déployer le dispositif « Balades à roulettes ».



Modalité 2 : Favoriser le respect de l'environnement et le développement durable

Objectifs : Augmenter le nombre de licenciés, augmenter le nombre de licenciés sur un public spécifique (sport santé), développer la notoriété et l'image de la fédération, augmenter le nombre de personnes sensibilisées, ...

- Organiser des opérations de nettoyage des sentiers et des espaces de pratique ;
- Mettre en place des actions de sensibilisation : mise en place d'événements, création de documents (charte du randonneur, ...), appliquer la charte des 15 engagements écoresponsables, etc.
- Organiser des manifestations éco-responsables ouvertes à tous ;
- Participer aux inventaires de biodiversité, aux événements nationaux et locaux de protection de l'environnement ;
- Développer des projets en lien avec l'environnement et le développement durable : lutter contre les espèces exotiques envahissantes, favoriser les aménagements faunistiques ou la biodiversité en milieu agricole, agir pour la défense des chemins ruraux et la lutte contre l'artificialisation des sols, ... ;
- Poursuivre les travaux engagés sur la gestion des flux.



Modalité 3 : Favoriser la féminisation

Objectifs : Augmenter le nombre de licenciés, de bénévoles ou de dirigeants sur un public spécifique (femmes), augmenter le nombre de personnes sensibilisées, ...

- Féminiser les postes de responsabilité et d'encadrement



Modalité 4 : Lutter contre les violences et toutes les formes de discrimination

Objectifs : Augmenter le nombre de personnes sensibilisées, ...

- Mettre en place des plans locaux de lutte contre les violences et les discriminations





Priorités de l'Agence Nationale du Sport

Priorités de l'Agence Nationale du Sport

- **La féminisation de la pratique sportive**, de l'accès aux responsabilités et de l'encadrement : les fédérations dont le taux de féminisation des licences ne tend pas vers les 50% privilégieront des actions ayant pour objectif d'augmenter le nombre de pratiquantes féminines.
- **L'inclusion par le sport**
 - **Le développement des actions en faveur de la pratique parasportive**
 - Les fédérations qui possèdent la délégation pour une paradiscipline ou une paradiscipline adaptée devront tendre vers au moins 15% de leur enveloppe PSF au bénéfice d'actions permettant la pratique des « personnes en situation de handicap »
 - **Le développement des actions en faveur des personnes éloignées de la pratique**
 - Rendre accessible la pratique sportive pour les publics les plus éloignés (notamment les personnes en situation de précarité, les personnes sous-main de justice, les jeunes, etc.),
 - Mettre en lumière des actions structurantes développées prioritairement dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou en zones rurales (ZRR),
 - favoriser les projets d'inclusion par le sport (pratiques intergénérationnelles, sportives éducatives, partagées entre personnes en situation de handicap et valides...).
- **Le sport santé** : les associations sont invitées à développer des actions autour de la lutte contre les effets délétères de la sédentarité, de la prévention contre les maladies chroniques, la perte d'autonomie des personnes âgées et de l'activité physique adaptée à des fins thérapeutiques. Un accent particulier pourra être mis cette année sur la santé mentale.
- **L'atténuation des impacts des pratiques sportives sur l'environnement et leur adaptation au changement climatique** : les fédérations sont invitées à accélérer leurs actions environnementales permettant à la fois de limiter les impacts du sport sur l'écologie (préserver les ressources naturelles) et de contribuer à l'atténuation de la vulnérabilité des pratiques sportives.
- **La lutte contre toutes les formes de violences dans le sport** : les fédérations renforceront le niveau d'accompagnement des actions menées en matière de prévention et de lutte contre toutes les formes de violences dans le cadre sportif (violences sexistes et sexuelles, homophobie, discriminations, racisme, ...).

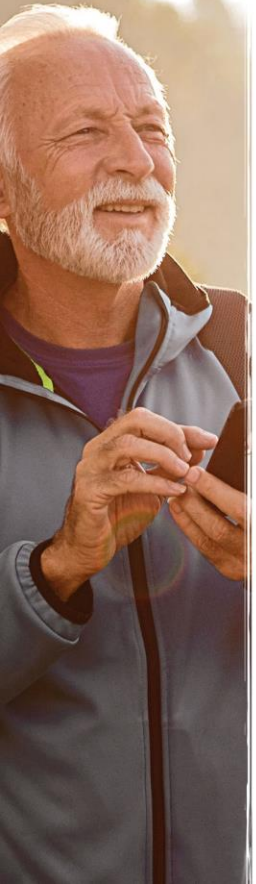


Les critères d'éligibilité



Les critères d'éligibilité

- Le porteur de projet doit être:
 - **Un club affilié** (qui licencie tous ses adhérents)
 - **Un comité départemental**
 - **Un comité régional**
- Le porteur de projet doit attester, en cochant la case correspondante sur Le Compte Asso, qu'il souscrit au contrat d'engagement républicain
- Mutualisation des projets : le comité peut être le porteur de projets mutualisés de différents clubs, mais il ne pourra pas leur reverser les subventions obtenues et devra justifier en son nom propre de l'utilisation des fonds. **Les clubs peuvent aussi mutualiser leurs projets entre eux. Un accompagnement pour être proposé à ces clubs.**
- Le projet doit rentrer dans **les objectifs du PSF de la FFRandonnée** définis précédemment.



Les critères d'éligibilité

- Le dossier doit bénéficier d'une aide **minimum de 1 500 €** (1 000 € pour les structures dont le siège social se situe en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR)
- Le dossier doit bénéficier d'une aide globale **maximum de 5 000€ /club et 15 000 € /comité**
- Bénéficier d'une aide **maximum de 70% du coût du projet**
- **Le montant minimum** de la subvention PSF **pour un projet** est de **750€**, c'est-à-dire que le budget total des projets déposés par la structure doit être au minimum de **1 072€**. Le montant minimum est **abaissé à 500€** pour les structures situées dans des zones concernées par les critères appliqués aux territoires carencés (**hors QPV et cités éducatives**).
- L'acquisition de **petits matériels hors biens amortissables** est limitée à un **montant maximal unitaire de 500€ hors taxe**. Une demande de subvention **ne peut pas uniquement concerner l'achat de petits matériels**.
- ~~Chaque fédération devra flécher au moins **20% des crédits sur le développement de la pratique féminine**.~~

Les critères d'éligibilité

Le projet doit respecter les obligations suivantes:

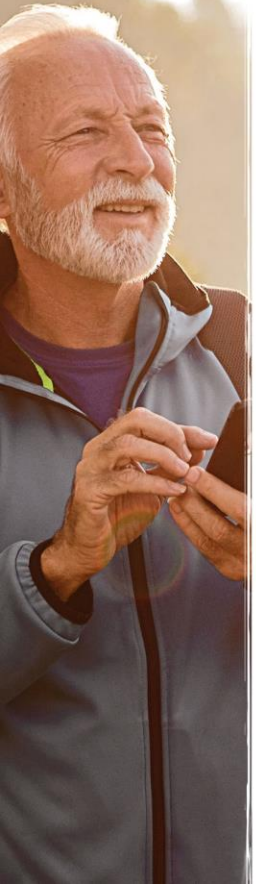
- Débuter dans l'année en cours et se terminer au plus tard le 30 juin de l'année suivante ;
- Ne peut pas bénéficier de **double financement PSF et PSD** ;
- **Ne peut pas bénéficier simultanément d'un financement PSF et d'une subvention issue d'un autre dispositif de financement de l'Agence Nationale du Sport (PST, appels à projets nationaux, ...)** ;
- Les associations et les sections qui disposent de **plusieurs affiliations** ne peuvent pas déposer **une même action auprès de plusieurs fédérations**.

Le nombre de demandes par porteur:

- **3 projets maximum par club**
- **4 projets maximum par comité**

Principes d'appréciation et points d'attention

- Dans un objectif d'équité et de diffusion du dispositif sur l'ensemble du territoire, les structures sollicitant un financement PSF pour la première fois seront instruites en priorité par les commissions.
- La FFRandonnée veillera à ce que les structures bénéficiaires **apposent les logos** de l'ANS et du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative **sur leurs supports de communication**, conformément aux consignes transmises dans le cadre du PSF. L'apposition du logo de la Fédération sera également exigée.



Financement

FFRandonnée 

MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !



Grands principes

Un certain nombre de règles et recommandations s'imposent à la fédération et son réseau sur la répartition et l'utilisation de cette enveloppe:

- Conserver le pourcentage minimum de **50% des crédits versés aux clubs obligatoires** pour chaque région ;
- **Sanctuariser les crédits attribués à l'outremer** ;
- Garantir **une attribution plus équitable** aux régions ;
- Conserver **une transparence** de la décision ;
- En cas de non-utilisation de tout ou partie du budget alloué sur la part clubs (ou sur le budget global), le budget non utilisé ira dans **un pot commun national** pour financer d'autres projets, prioritairement à destination des clubs.



La procédure de gestion



Procédure de gestion

- Les demandes de subvention doivent obligatoirement être effectuées via Le Compte Asso
- Seuls les dossiers complets (comprenant les pièces justificatives) déposés seront étudiés par la fédération
- Un seul dossier par structure (pouvant contenir plusieurs projets). L'ajout de projet est possible tant que le dossier n'est pas transmis
- Les pièces obligatoires sont:
 - les statuts – la liste des dirigeants – le rapport d'activité – le budget prévisionnel annuel – les comptes annuels – le bilan financier – le RIB – le projet associatif

Gestion du dispositif



Les commissions

Les Commissions Régionales PSF (CRPSF) sont composées d'élus régionaux, départementaux et locaux, des administrateurs territoriaux et d'un salarié fédéral. Elles sont chargées d'instruire les dossiers de demande de subvention des comités départementaux et des clubs, de suivre la mise en œuvre des projets et d'en valider les évaluations. Elles sont accompagnées de référents régionaux pour aider les porteurs de projet. **Dans une logique de coordination avec les services de l'État, les CRPSF veilleront à inviter un(e) référent(e) de la DRAJES, en qualité d'observateur/trice, aux commissions (d'attribution et/ou de bilan) régionales.**

Une Commission Nationale PSF (CNPSF) est chargée de la mise en œuvre et la gestion du PSF. Elle est composée d'élus régionaux, départementaux et locaux, d'élus fédéraux, de la direction technique nationale, de salariés fédéraux et d'un représentant de l'Agence Nationale du Sport. Elle est chargée d'instruire les dossiers des comités régionaux, de valider les montants attribués par les CRPSF, de s'assurer de l'égalité de traitement des dossiers et de fixer les modalités d'évaluation des projets financés.



Outils

Les outils pour les structures

- Une plateforme dédiée pour retrouver tous les outils liés au PSF
<https://sway.cloud.microsoft/x6ILbWMbiEwLGQzn>
- La **note de cadrage**, document principal de cadrage des demandes de subvention et ses annexes: **Foire aux Questions, déclinaison des objectifs PSF** (avec des exemples de projet), **contacts des référents**, ...
- Les **manuels utilisateurs Le Compte Asso**, guides complets pour accompagner les porteurs de projet dans leur demande de subvention
- Les **tutoriels vidéo** pour faire connaissance avec le service numérique Le Compte Asso en quelques minutes, disponibles en ligne
- Des **fiches modalités**, pour accompagner les structures selon leur type de projet
- Un modèle et un site pour construire **son projet associatif**
- Un **document word de pré-remplissage** pour débiter la rédaction de son projet avant l'ouverture ou la connexion à la plateforme

Calendrier prévisionnel



Calendrier prévisionnel

- **16 avril : Lancement de la campagne PSF 2026** (communication à tous les clubs et tous les comités avec l'envoi de la note de cadrage)
- **30 avril de 14h à 16h : 1^{er} Webinaire** ouvert à tous (clubs & comités)
- **19 mai à minuit : Fermeture de la campagne PSF 2026**
- **Du 19 mai au 9 juin** : Organisation des Commissions Régionales PSF
- **Lundi 22 juin** : Commission Nationale PSF – arbitrage final et soumission des résultats auprès de l'Agence
- **Juin/Juillet/Août** : Communication des résultats et mise en paiement des structures



Contacts



Contacts

- **Le mail national psf@ffrandonnee.fr**
 - Pour les référents régionaux, les CRPSF et les porteurs de projet si besoin
- **Les conseillers territoriaux et les administrateurs territoriaux**
 - Pour les référents régionaux, les CRPSF, les comités régionaux et les comités départementaux
- **Les référents régionaux**
 - Pour les comités départementaux et les clubs
- **Les comités départementaux**
 - Pour les clubs

Contacts

Contact national :
psf@ffrandonnee.fr

Comité Régional	Adresse mail du référent régional PSF
Auvergne-Rhône-Alpes	aura.psf@ffrandonnee.fr
Bourgogne-Franche-Comté	bfc.psf@ffrandonnee.fr
Bretagne	bretagne.psf@ffrandonnee.fr
Centre-Val de Loire	centre-val-de-loire.psf@ffrandonnee.fr
Grand Est	grand-est.psf@ffrandonnee.fr
Hauts-de-France	hauts-de-france.psf@ffrandonnee.fr
Ile-de-France	idf.psf@ffrandonnee.fr
Normandie	normandie.psf@ffrandonnee.fr
Nouvelle-Aquitaine	nouvelle-aquitaine.psf@ffrandonnee.fr
Occitanie	occitanie.psf@ffrandonnee.fr
Pays de la Loire	pays-de-la-loire.psf@ffrandonnee.fr
Provence-Alpes-Côte d'Azur	paca.psf@ffrandonnee.fr
Guadeloupe	guadeloupe@ffrandonnee.fr
Martinique	martinique.psf@ffrandonnee.fr
La Réunion	reunion.psf@ffrandonnee.fr

FFRandonnée



ffrandonnee



@ffrandonnee



ffrandonnee

CONTACT

Louis Neher & Jennifer Millogo
psf@ffrandonnee.fr

